

En loi de deux les plénipotentiaires, sous leurs dénombrés autours à cet effet
 leurs Gouvernements respectifs ont apposé leurs signatures et leurs cachets
 au bas de ces copies certifiées, et les ont déposés dans les archives du Gouvernement du Royaume-Uni, lequel en
 fait à Londres, ce septième jour de février 1814, en un seul exemplaire qui
 sera communiqué des copies certifiées conformes à tous les Gouvernements nommés
 dans l'article 7 (i).

Pour le Gouvernement de l'Union des Indes
 (Cachet) DENZEYS REITZ
 (Cachet) A. P. VAN DER POST

Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique
 (Cachet) LOYD V. STEERE

Pour le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
 et d'Irlande du Nord
 (Cachet) A. T. A. DOBSON
 (Cachet) J. DE WATTEVILLE

Pour le Gouvernement du Canada
 (Cachet) VINCENT MASSEY

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) W. J. JORDAN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
 (Cachet) BIRGER BERGERSEN